



VILLE DE BLANQUEFORT

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 7 avril 2026

Aujourd'hui le sept avril deux mille vingt-six à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 31 mars 2026 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de conseillers représentés : 0

Nombre de conseillers absents : 1

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Karine FAUCONNET, Etienne ANDRE, Sandrine LACAUSSADE, Jean-Claude MARSAULT, Sylvie CESARD-BRUNET, Dominique SAÏTTA, Fabienne LACOSTE et Philippe GALLES, adjoints

Aysel AZIK, Thierry BOUTIN, CORNET Rachida, Frédéric DUBOIS, Patricia DUREAU, Lodoïs ELHORRY, François GUENET, Sylvie LACOSSE-TERRIN Isabelle MAILLE, Sylvain MERLE, Abel MOUHOUM, Pascale NAVARRO, Ayline NORIEGA, Michel REYNAUD, SANCHEZ Antonio, SANCHEZ Christine, Marc FRANÇOIS, Véronique LAGRANGE, Emmanuelle PLOUGOULM, Luc SIBRAC, Sébastien BELDENT, Olivier DELHOMME et Fabienne ESTELA, conseillers municipaux.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION

ABSENTS : Patrick DURAND

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle MAILLE.

LA SEANCE EST OUVERTE

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux participants de cette séance du Conseil municipal.

Avant d'aborder l'ordre du jour, elle souhaite parler d'une chose particulièrement triste. Elle pense le faire au nom de beaucoup de Blanquefortais en rendant hommage à Madame Marie-Jo LE ROUZIC dont les obsèques ont eu lieu cet après-midi. La présence de beaucoup de divers membres correspond bien à sa personnalité et à tout le travail effectué à Blanquefort. Elle n'a pu profiter pleinement de sa retraite prise il y a trop d'année et ils peuvent lui adresser leurs remerciements.

Tout d'abord, merci pour toute la jeunesse qu'elle a accompagnée tout au long de sa carrière, beaucoup de jeunes Blanquefortais ont rencontré Marie-Jo dans les différents postes qu'elle a pu occuper tout au long de sa carrière. Elle a su les écouter, les accompagner dans leurs projets artistiques et citoyens. Tout simplement, dans la réalisation d'eux-mêmes.

Ils peuvent aussi la remercier d'avoir continué à accompagner ces jeunes une fois devenus adultes. Madame le Maire avoue avoir fait une petite plaisanterie cet après-midi en disant que cette notion d'adulte, pour les jeunes passés par l'ABC, pouvait de temps en temps être discutée, mais c'est quelque chose qui allait bien à Marie-Jo LE ROUZIC. Parce que femme engagée, femme militante, qui a fait de la politique au sens premier du terme, c'est-à-dire la vie de la cité, et qui a parfaitement accompagné les adultes et le monde associatif. Et finalement, en regardant l'assemblée soit de l'AG de l'ABCS vendredi soir dernier, soit cet après-midi lors des obsèques, il était à noter la présence de beaucoup de gens ne pouvant plus être qualifiés de jeunes aujourd'hui, même si la jeunesse est dans la tête, mais qui sont passés par là. Et surtout, merci pour ce qu'elle a fait pour faire rayonner l'éducation populaire.

C'est vraiment cette notion qui lui était chevillée au corps, pour l'avoir fait dans sa carrière, dans le monde syndical et l'éducation populaire en 2026. Cette notion peut paraître un peu désuète, un peu oubliée, un peu « old school », comme diraient les jeunes d'aujourd'hui, mais grâce à ce travail, ceci ne nécessite pas d'explication à Blanquefort. Même si beaucoup de gens ne sont pas en capacité de le définir, ils le ressentent à l'intérieur d'eux-mêmes, en étant passés par tous ces différents points que Madame LE ROUZIC a su animer tout au long de sa carrière.

Au nom de l'ensemble des habitants de Blanquefort, ils peuvent la remercier pour ce qu'elle a fait pour les Blanquefortais, et dont plusieurs autour de la table ont travaillé avec elle sans souci.

- Marc FRANÇOIS s'associe à cet hommage au nom du groupe, mais aussi en son nom. Il a bien connu Marie-Josée tout au long de sa carrière au sein d'ABC, a grandement apprécié sa gentillesse, sa disponibilité et son écoute.

Madame le Maire souscrit à ces propos. Elle ne leur propose pas une minute de silence, ce qui ne correspond pas à Madame LE ROUZIC, mais un hommage en l'applaudissant.

Applaudissements pour un hommage à madame Marie-Jo LE ROUZIC

Madame le Maire enchaîne avec une citation de Jean-Luc FLIPO « *la vie est belle* » et, sans aucune transition, n'en disposant d'aucune entre l'information n°1 et 2, communique celle-ci au Conseil municipal.

Celle-ci concerne un projet dont ils ont beaucoup entendu parler depuis maintenant plus de 1 an, à savoir le projet M. Une restitution d'enquête publique a été effectuée et la société a déposé un permis de construire le 11 mars dernier. Bordeaux Métropole avait demandé à la préfecture un délai pour pouvoir se prononcer sur la modification du PLU qui était fixé au 17 avril. À ce jour, aucune date de convocation d'installation du Conseil métropolitain n'a été prévue. À sa connaissance et après un dernier appel, la préfecture n'a toujours pas transmis de réponse mais a instruit le permis de construire. C'est à ce titre que la préfecture a écrit au Maire pour lui demander un avis.

Elle les informe, estimant normal que les élus en aient connaissance, qu'elle signera un avis défavorable sur ce permis de construire pour plusieurs raisons, mais se contentera des plus évidentes.

Elle estime que le permis de construire tel que déposé, ne correspond pas au PLU actuel qui n'a absolument pas été modifié. Une fois de plus, les dates étaient assez réduites, les maires ayant jusqu'au 11 avril pour se prononcer, l'État mettant ainsi une pression importante sur ce dossier. Finalement, au regard du PLU en vigueur, ils se trouvent en zone AU 99 et la partie du port de Grattequina est en zone US 13, permettant des constructions pour des activités portuaires et industrialo-portuaires. Ceci ne signifie pas pour autant que toutes les industries de la Métropole bénéficiant plus ou moins des installations portuaires, pourraient être directement positionnées sur ces sites. De plus, dans l'éventualité où cette usine serait réalisée, elle se situerait sur les $\frac{3}{4}$ du territoire et toutes possibilités de logistique future et donc d'activité portuaire, seraient gravement mises en péril par la taille de l'usine.

Le 2^{ème} point important sur ce zonage dans l'actuel PLU, était la mise à distance obligatoire de 50 mètres tout au long de l'avenue de Labarde, également imposée à d'autres acteurs économiques, certes, moins gros que la société M. Le projet ne respecte pas cette distance demandée dans le PLU actuel. Par souci d'équité, Madame le Maire a signé un avis défavorable et trouvait d'en faire part au Conseil municipal ce soir. Par ailleurs, elle leur rappelle que cela est instruit par la préfecture et avoue que le dépôt d'un PC avant toute modification du PLU, n'importe quelle entreprise ou promoteur immobilier, qu'il soit économique ou d'habitation, ferait une réponse systématiquement négative sur le PC.

Madame le Maire ouvre le débat.

- Olivier DELHOMME la remercie pour sa réponse plutôt alignée avec leur vision du sujet, et demande quel est le réel pouvoir du maire face à la préfecture. Il souligne que le maire dispose d'un avis consultatif ainsi que la Métropole et s'interroge sur son réel pouvoir aujourd'hui pour donner un avis mais réellement bloquer un projet, s'il est en désaccord avec ce que souhaitent les Blanquefortais.

- Madame le Maire souligne que ce qui leur est demandé est un avis consultatif et en rien bloquant. La Métropole n'est pas concernée car il ne s'agit pas d'un avis sur l'enquête publique mais sur le permis de construire ; ce sont donc les municipalités en lien avec le projet qui sont directement concernées. La Métropole n'a donc pas d'avis à donner à ce sujet. Pour répondre à Monsieur DELHOMME, c'est un avis consultatif.

- Olivier DELHOMME demande s'il n'y a pas de pouvoir pour bloquer si la préfecture veut faire passer le dossier.

- Madame le Maire indique que l'avis consultatif est pour prendre l'opinion, puis la préfecture tiendra compte ou non de la consultation. Cependant, cette dernière instruit le dossier à sa guise.

- Olivier DELHOMME s'interroge sur d'éventuels recours juridiques et administratifs pour bloquer le dossier.

- Madame le Maire évite la notion « ping-pong » en stipulant que toute personne, tout collectif, toute association, qui souhaite faire un recours contre l'acceptation éventuelle du permis de construire par la préfecture, peut déposer un recours. Dans ce cas-là, c'est une bataille juridique et elle conseille plutôt de consulter un avocat spécialisé à ce sujet.

Pour rappel, elle indique à Monsieur DELHOMME qu'étant enregistré, il est interdit de parler sans micro et une fois que la Présidente a donné la parole.

- Olivier DELHOMME présente ses excuses.

- Madame le Maire ajoute qu'il s'agit d'éviter les bilatérales, étant nombreux autour de la table.

Elle répète et pense avoir été très claire, tout particulier, toute organisation : associations, institutions, collectifs, peut s'il le désire porter un recours au contentieux sur ce permis de construire, comme pour n'importe quel autre.

Elle ajoute qu'il ne s'agit pas d'un avis mais d'une information qu'elle pensait important de les informer au vu des dates.

Elle débute l'ordre du jour du Conseil municipal en demandant à Madame Isabelle MAILLE, de bien vouloir être secrétaire de séance et de noter que le quorum est atteint.

Adoption du procès-verbal du 2 février 2026

Madame le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques particulières concernant le procès-verbal de la séance du mois de février. Elle considère qu'il est adopté à l'unanimité.

La parole est donnée à Madame FAUCONNET pour le Rapport d'Orientations Budgétaires qui doit être présenté dans les 2 mois précédant le vote du budget, même budget devant être adopté avant le 30 avril. C'est une délibération pour laquelle il n'y aura pas de vote mais simplement un débat.

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Madame Karine FAUCONNET

Affaire n° 26-028 : Rapport d'orientations budgétaires

Karine FAUCONNET indique que l'heure est venue de commencer à parler du Budget 2026, qui sera décliné dans les Conseils municipaux dans le respect des textes officiels en 3 temps :

- Aujourd'hui, il sera débattu des orientations pour 2026, c'est-à-dire des grandes lignes et masses de ce budget ;
- Le 27 avril, présentation de ce budget primitif 2026 ;
- En début d'année 2027, le Compte Financier Unique correspondant au bilan de l'année, avec des explications fournies sur chaque différence entre les recettes et les dépenses prévues et celles effectivement réalisées.

Elle précise que ce budget est tout à fait particulier puisque préparé sous l'ancienne mandature pour être présenté sous celle-ci. Cela n'a rien changé sur son orientation puisque le mantra de l'ancienne et nouvelle Maire a été suivi, qui est que la commune doit être le dernier rempart. Rempart est un terme fort qui évoque la protection face à un environnement qui peut être compliqué. Alors oui, ce budget comme les précédents et les suivants sera axé sur la solidarité et le maintien, voire le développement des services pour tous.

Cela sera fait dans un cadre budgétaire toujours plus contraint. Où maîtrise des dépenses et recherches accrues des recettes seront les maîtres mots, mais cela sera fait. Ils ne renonceront pas non plus à accueillir leurs concitoyens dans un cadre toujours plus agréable, à lutter contre les effets du réchauffement climatique et même plus modestement à leur échelle, mais il n'y a pas de petits combats contre les causes de ce réchauffement. Pour cela, ils poursuivront leur plan d'investissement volontariste et ambitieux.

Mais avant de parler de Blanquefort, ils vont s'intéresser à la situation internationale et nationale.

Contexte général et macroéconomique

La croissance mondiale est prévue en ralentissement mais tout en restant néanmoins relativement résiliente, avec une prévision moyenne de 1,3 en 2026. Moyenne qui cache toutefois de grandes disparités entre le pays dits émergents et les pays avancés.

Cependant, de nombreux éléments comme :

- Les effets sur le long terme du protectionnisme ;
- L'accroissement des niveaux d'endettement ;
- Les tensions géopolitiques ;
- Ou encore de nouveaux besoins de dépenses pour certains pays rendent l'équation budgétaire plus compliquée.

Le contexte actuel depuis mars 2026 a entraîné une forte remontée des cours du pétrole et ravive le spectre d'une boucle inflationniste.

La zone euro reste stable sur 2026 à 1,2 %. C'est un redressement modéré, essentiellement porté par la consommation qui est prévue mais juste pour 2027. Cependant, les mêmes incertitudes économiques et géopolitiques planent et pourraient modifier ces données.

La France quant à elle depuis juillet 2024, fait l'objet d'une procédure pour déficit excessif de la part de l'Union européenne. Ce déficit était de 5,8 % du PIB en 2024, il a été ramené à 5,1 % en 2025. Un peu mieux qu'espéré car ils tablaient sur 5,4. Pour 2026 la prévision est de 4,7. La dette publique figure parmi les plus élevées de la zone euro. Elle était de 3 305 milliards en 2024, dernière année consolidée, soit 66,5 % du PIB. Le Plan français vise à ramener le déficit sous les 3 % du PIB en 2029. Pour 2026, la croissance prévue est de 0,9 % et l'inflation devrait rester sous les 2 %. Mais encore une fois, attention aux derniers événements.

Cette situation dégradée et l'obligation de revenir vers une plus saine, entraînent des révisions et des arbitrages accrus de l'État. Les collectivités locales, comme tous les autres domaines, sont concernés.

Elle leur propose de regarder ce que dit la loi des Finances pour les collectivités locales. En sachant que l'instabilité politique en France renforce le manque de lisibilité des perspectives budgétaires. Ils se souviennent tous du marathon pour obtenir un budget 2026. La contribution initiale pour les collectivités était de 4,9 milliards et a été diminuée à 2 milliards au fil de l'examen parlementaire.

Voici quelques points et quelques différences entre la copie initiale et la définitive.

Côté dépenses :

Les cotisations CNRACL, notamment tout ce qui est cotisations retraites pour les fonctionnaires, augmentent de 3 points. Soit 170 000 euros pour Blanquefort en 2026. Cette hausse va être reconduite jusqu'en 2028.

Le DILICO qu'elle va tenter d'expliquer simplement. Sur 2025, certaines collectivités sur critères avaient été contraintes d'accorder une sorte de prêt à l'État. La somme versée devait ensuite être remboursée par tiers sur 3 ans. Blanquefort a donc fait l'objet des heureux élus en 2025 et ils ont payé 220 179 €. Cette mesure devait d'abord être exceptionnelle puis, suite à quelques rebondissements, elle ne devait plus l'être puis devait doubler. Finalement, l'enveloppe attendue a été diminuée et surtout, les communes ont été exonérées. Blanquefort ne sera donc pas prélevé au titre du DILICO en 2026.

Vient ensuite une ponction de 527 millions d'€ sur les variables d'ajustement. Elle le sait, rien que le nom fait rêver. Ce qui les intéresse est juste de savoir si Blanquefort a des variables d'ajustement. Tel est le cas. Il y a eu une réforme de la Taxe professionnelle devenue la cotisation foncière des entreprises en 2009, et Blanquefort percevait une compensation de l'État pour les pertes de recettes liées à cette réforme. Jusqu'en 2023, cette somme était de 178 000 € à ce titre, puis 110 000 € en 2024 et 25 000 € en 2025, pour atteindre 0 en 2026.

Un autre point est celui de la réduction sur la compensation du foncier bâti, correspondant à une compensation de l'État pour compenser une perte de recettes. Il s'agit d'une autre compensation de l'État pour une autre perte des collectivités. Mais celle-ci est beaucoup plus récente et date de 2021, portant sur la modification de l'imposition des locaux industriels. Blanquefort affiche d'importantes baisses de foncier bâti de locaux industriels, cette mesure a diminué la compensation qu'ils percevaient de près de 300 000 €.

Les 2 points suivants sont plus difficilement quantifiables :

- Maintien du FCTVA de fonctionnement, une compensation versée pour les dépenses faites pour certains travaux. À ce titre, 27 000 € avaient été touchés en 2024, mais cette somme est variable en fonction des années.
- Baisse du Fonds verts créé en 2022 dont l'objectif est d'apporter une enveloppe financière aux collectivités pour des projets de décarbonation et de protection de l'environnement. Il sera intéressant de voir quelles aides ils pourront ou non obtenir avec celui-ci à l'avenir.
- La dotation globale de fonctionnement gelée en 2024, mais ils ne la percevaient plus depuis 2019 et étaient forts étonnés mais contents.

C'est dans ce contexte que le budget a été bâti. Une précision concerne les trois dépôts à venir, où il est notifié (p) dans la colonne 2025. En effet, elle compare le budget primitif par rapport au réalisé, le CFU (compte financier unique) des années antérieures, et non par rapport au budget primitif des années antérieures. Ce parti pris car le budget est établi en fin d'année, avec un regard apporté sur la consommation et un réajustement sur l'année à venir pour être au plus près des dépenses ou recettes à enregistrer.

Elle les informe n'avoir pas encore le résultat final pour 2025 qui ne sera disponible qu'en juin. La lettre « p » indique donc que les éléments indiqués sont provisoires, mais pour autant très fiables.

Quels sont les moyens dont ils disposeront, à savoir les recettes ? Elles apparaissent clairement en baisse de 1,2 million, soit 4,7 % pour atteindre 24 375 989 €. En effet, en 2025, les produits exceptionnels enregistreraient 729 704 €. Si l'on extourne ces recettes qui, comme leur nom l'indique, sont exceptionnelles, la baisse affichée est de moins de 2 %, soit 500 000 €.

Elle s'attarde sur quelques lignes du tableau, sur lequel ils reviendront plus longuement lors de la présentation du budget.

Tout d'abord, le chapitre 70 : produits des services, correspondant à la participation des usagers aux services municipaux, périscolaires, crèches, piscines. Cette participation est faite en fonction d'un système de tarification sociale qui tient compte des revenus de chacun. Depuis 2024, ce chapitre 70 atteint un niveau assez élevé, à plus de 1 100 000, porté par l'effet piscine.

Le chapitre suivant, le 73, à 19 642 735 € comporte 2 sous-chapitres. Avec une enveloppe quasi stable à 70 000 € près.

D'un côté, tout ce qui est dotations métropolitaines dont le chiffre est en baisse, mais compensées par le remboursement du 1^{er} tiers du DILICO.

La fiscalité locale également en baisse, du fait de la baisse sensible des droits de mutation de – 86 000 €, ainsi que d'une régularisation sans fin des taxes d'habitation sur les résidences secondaires dont ils ne sont pour rien. Une réforme a eu lieu à la DGFIP qui tentent de régulariser depuis 2 ans.

Autre chapitre important qui est le 74, dans lequel sont constatées les compensations des mesures d'exonération de l'État ainsi que les dotations CAF. Ce chapitre est en forte baisse de près de 340 000 €, à 3 126 199 €. Ceci est dû à la baisse des allocations compensatrices évoquées sur la diapositive précédente.

L'élue signale n'avoir rien contre les réformes ni les baisses d'impôts, bien au contraire, que ce soit pour des locaux professionnels ou d'habitation des particuliers. Il faut juste être conscient qu'ils ne

font que supprimer un impôt levé auparavant librement par les collectivités, pour le remplacer par une compensation pour laquelle ils dépendent entièrement de l'État. Signifiant de leur faire perdre petit à petit leur autonomie budgétaire aux collectivités. Aujourd'hui, le seul levier dont disposent les communes est la taxe foncière. Taxe uniquement payée par les heureux propriétaires qui ne sont pas tous, et loin de là, millionnaires. Ils ont donc fait le choix de ne pas compenser les baisses de compensation par une hausse des taux. Blanquefort n'augmente toujours pas ses taux de Taxe foncière. Elle reste la Ville de plus de 5 000 habitants la moins imposée de la Métropole.

Le chapitre 75, celui des autres produits de gestion, que sont les loyers encaissés pour la Ville et les remboursements des assurances, est très stable pour la part loyers et une petite inconnue pour celle des assurances en fonction des sinistres.

Même incertitude pour ce qui concernent les recettes exceptionnelles et elle ne s'attarde pas sur les produits financiers qui sont anecdotiques.

Après les recettes, les dépenses qui sont à la baisse dans une moindre mesure. Elles sont globalement en baisse de 130 000 €, à 22 456 791.

Le 1^{er} chapitre 011, est en augmentation de 5 %, à 4 485 000 €. Il est présenté comme étant le vaste fourre-tout dans lequel se trouvent :

- Les dépenses courantes ;
- Les matériels ;
- Les impôts ;
- L'entretien courant des bâtiments ;
- Les assurances ;
- Les fluides : l'eau, le gaz, l'électricité, les carburants.

Voici quelques points d'explication de cette hausse.

Un montant de 25 000 € doit être ajouté pour conserver une assurance. Certes, celle-ci prendra toujours plus de franchise en cas de sinistre, mais ils sont très contents d'en avoir une. En effet, certaines collectivités les envient malgré les tarifs quelque peu prohibitifs.

Ils ont considéré, au vu des derniers événements, qu'ils ne tiendront pas avec le montant de fluides de 2025 et rajoutent 25 000 €.

D'autres dépenses de petits équipements, toutes les écoles ainsi que le Centre de loisirs seront équipés de visiophone. Cela représente 95 000 €.

Le 011 est aussi le chapitre dans lequel sont inscrits beaucoup de dépenses liées à leurs manifestations auxquelles ils ne veulent pas renoncer. Elle demande ce qu'ils font au mois de mai, évoque le festival de la nature et les rendez-vous à La Vacherie, festival réalisé tous les 2 ans, ce qui représente un budget supplémentaire de près de 30 000 €.

Les charges de personnel, chapitre 012, de très loin leur poste de dépenses le plus élevé, à 14 300 000 €. Soit près de 64 %. Ce pourcentage est considérable, les communes de leur strate affichent des dépenses de moins de 60 %. Elles étaient de 59,4 % en 2024. C'est un choix que Blanquefort assume complètement. Ce chapitre est en hausse de 2 % et prend en compte :

- Des évolutions de contraintes ;
- Les plus de 70 000 € de CNRACL ;
- Les glissements normaux liés à l'ancienneté ;
- La revalorisation des indemnités d'une partie des agents ;
- Une nouvelle charge patronale mise en place en janvier 2026 ;
- Le paiement d'heures supplémentaires des municipales.

64 % de leurs dépenses est beaucoup mais c'est un choix. Car offrir beaucoup de services nécessitent un grand nombre d'agents dont le nombre se situe autour de 400.

L'enfance en est un exemple avec 1 ATSEM par classe maternelle, alors que la réglementation est d'une par école. Ou encore l'animation, avec un taux d'encadrement calculé de 1 animateur pour 14 enfants, alors qu'il exigé 1 animateur pour 18 enfants. C'est un choix mais aussi un montant surveillé de près, car ils ne veulent ne peuvent laisser s'envoler le pourcentage de cette dépense. Il y a et il est nécessaire qu'il y ait une réflexion permanente à chaque départ, sur les possibilités de réorganisation du service et d'optimisation des moyens.

Elle tient à souligner que cette approche est accompagnée d'une politique de ressources humaines, qu'ils souhaitent résolument tournée vers la valorisation et la reconnaissance des agents en poste. Approche qu'ils ont encore optimisée avec une enquête réalisée par un prestataire extérieur sur la qualité de vie et les conditions de travail, et qui a d'ailleurs donné lieu à l'accord de négociation collective signé avec les 3 organisations syndicales de Blanquefort en début d'année 2026. Accord qui comprend le déploiement sur 3 années d'un plan d'actions à l'attention de tous les agents, doublé d'ateliers, dans des secteurs spécifiques.

Elle en profite pour remercier leurs agents. Il faut bien être conscient que rien ne pourrait se faire sans leur engagement, leur travail sur le terrain et leur force de propositions.

Après avoir évoqué les dépenses globalement en diminution, elle en arrive aux baisses.

Tout d'abord le 014, celui des atténuations de produits, qui passe de 398 864 € en 2025 en 163 083 en 2026. En y regardant de plus près, les années 2023 et 2024 affichent des montants plus proches de 2026 que 2025. Que s'est-il donc passé ? Elle évoque à nouveau le DILICO, ce prélèvement instauré en 2025 qui est inexistant pour cette année. De ce fait, la cotisation diminue et le reste de la somme est constituée d'un Fonds de péréquation datant de 2010.

Enfin, le chapitre 65, celui des autres charges de gestion regroupant :

- Les versements au SIVOM pour compenser les tarifs sociaux appliqués ;
- Les subventions communales d'Action sociale au Carré colonnes et aux associations.

Qui affichent une baisse de 430 000 €, à 3 491 308 €.

Toutefois, pas d'inquiétude à avoir, surtout avec le contexte économique. Ils préservent leurs tarifs sociaux pour la restauration scolaire, leurs aides aux associations et à la culture, mais à noter une baisse de participation au CCAS. Mais il y a une explication simple à cela.

En 2025, les résidents de la résidence autonomie ayant déménagé de Corbeil à Simone Veil, de nombreux frais avaient été engendrés à une certaine période. Cet épisode étant terminé, ils reviennent à un niveau très proche des années antérieures à 2025.

L'examen des grandes masses recettes et dépenses étant terminé, il est temps de passer à l'analyse de l'excédent et de l'épargne.

Pour rappel, l'excédent brut est égal à la différence entre les produits de fonctionnement courant, soit 24 369 489 et les charges de fonctionnement courant, soit 22 439 391 €. Il affiche donc 1 930 098. Ce montant est important pour plusieurs raisons et notamment, lors de la présentation du Compte Financier Unique 2026 dans 1 an, où elle devra justifier des éventuels écarts entre les données courantes du budget primitif et la réalité des soldes.

Cet excédent est ensuite retravaillé avec les charges et produits exceptionnels ainsi que les emprunts en cours, pour donner une épargne nette de 1 919 198 €. Ce montant est extrêmement important car il déterminera leur capacité d'autofinancement. N'ayant plus d'emprunt, cela ne jouera pas sur leur épargne brute et nette. En 2025, celle-ci avait été gonflée par les 729 405 € de produits

exceptionnels. Leur épargne et capacité d'autofinancement reste à un niveau en baisse, mais toujours satisfaisant.

L'investissement.

2026 étant la 1^{ère} année du mandat, le Plan prévisionnel d'investissement reprend juste les dépenses d'équipement courantes et celles déjà lancées. Il fera donc l'objet d'une nouvelle mise à jour. Il est quand même de près de 3 millions d'€ sur trois ans, avec 7 ACP.

Pour rappel. Les CP sont les enveloppes de crédit alloué pour une année, pour une autorisation de programme donnée, appelée AP.

Beaucoup d'autorisations de programme porteront sur l'enfance avec :

- Le groupe scolaire La Renney, pour la végétalisation de la cour d'école, la toiture ou encore la chaudière ;
- Une autre autorisation sur Saturne ;
- Une sur la petite enfance, avec le pôle de restructuration de Saint-Louis et la crèche les Poussins à Caychac ;
- La mise en place du décret tertiaire, qui commencera avec le centre de loisirs de Fongravey ;
- La poursuite de l'AP équipement sportif avec le skate park, ainsi que celle de Majolan et bien sûr, le groupe scolaire de Caychac avec 8 800 000 € prévus sur les trois premières années.
- Tous les travaux classiques liés aux bâtiments pour 1 500 000 € en 2026, dans les écoles encore mais aussi dans les établissements sportifs culturels, comme Port du Roy ou Fongravey ;
- 660 000 € au cadre de vie avec, notamment l'enfouissement de réseaux, l'aménagement de la place de Saint-Ahon ou encore, une nouvelle aire de jeux.
- Des sommes plus modestes mais toujours conséquentes de renouvellement de matériel d'acquisition foncière ou de subvention d'équipement.

Tout cela sera détaillé et ces travaux pourront être financés en 2026 sans recours à l'emprunt.

Voici donc le 1^{er} rapport d'orientation de la mandature.

Pour conclure. Elle indique que c'est un budget dans une situation de crise, mais non un budget en crise. Leurs finances sont à la base très saines et leur permettent non seulement de maintenir intactes leurs ambitions pour Blanquefort, mais même de se projeter et de pouvoir financer de nouveaux projets. Ils tiendront leurs engagements.

Bien sûr, elle leur transmettra toutes les données chiffrées dans quelques jours et les remercie pour leur écoute.

— oOo —

Madame le Maire la remercie pour cette présentation claire, exhaustive et en même temps pédagogique et ouvre le débat.

- Olivier DELHOMME réagit sur le sujet du sans recours à l'emprunt. En ce qui le concerne, sur les investissements longs, comme une piscine ou des travaux de voirie, il ne trouve pas que ce soit pas un gros mot d'avoir recours à l'emprunt des temps longs de 30 à 50 ans. Surtout qu'il existe des taux très intéressants pour les communes.

Par ailleurs, il rappelle la campagne municipale d'il y a peu, et souhaiterait que des précisions lui soient apportées sur les investissements qui pourraient être faits en dehors des écoles etc., sur lesquels ils se sont attrapés à Caychac, au sujet de la voirie, du matériel et ce genre de choses. Il imagine que certains ont été prévues mais voudrait bien en entendre parler.

En ce qui concerne l'autofinancement, un grand nombre de projets ne peuvent être gérés en même temps, ceux-ci étant très conséquents. Il sait que ces derniers sont très jolis mais certains sont en souffrance depuis très longtemps et il aimerait en entendre parler lors de ce Conseil.

- Luc SIBRAC souligne que Madame le Maire a fait le choix de présenter ce rapport d'orientations budgétaires après les élections municipales auxquelles ils viennent tous de participer, pensant qu'il traduirait clairement des orientations de son programme pour ce nouveau mandat. Notamment pour ce qui concernent les investissements. Or, ce n'est absolument pas le cas.

Il remercie Madame FAUCONNET pour cette présentation dont il n'est pas d'accord sur le principe, car elle écrit que c'est un budget de transition entre deux mandatures. Autrement dit, ce document ne comporte ni vision, ni priorité nouvelle, ni cadre politique qu'ils arrivent à définir.

En réalité, ce ROB aurait pu être présenté avant les élections, sans que cela change quoi que ce soit, les contraignant désormais ici ce soir et dans les semaines qui viennent, de pouvoir examiner un budget dans des délais très serrés à la fin du mois d'avril.

En fait, ce qu'il leur est proposé de débattre aujourd'hui sans véritable orientation, et ils devront voter demain sans véritable visibilité.

Il ne s'attardera pas trop ce soir s'agissant du fonctionnement, ce sujet sera davantage exposé lors du budget primitif, mais il semble que l'épargne brute 2025 annoncée en prévisionnel, dont il imagine qu'elle dispose des éléments à trois semaines du verdict, est de l'ordre de 3 millions d'€, alors que le prévisionnel indiquait 750 000. C'est quatre fois moins que la réalité qui va ressortir en épargne brute.

Le budget prévisionnel sur le financement qu'elle vient de présenter comporte les mêmes éléments négatifs, alarmistes, sur la situation, les réductions, les budgets de plus en plus contraints, en revanche, la prévision d'épargne brute pour 2026 affiche 1 900 000 €. De ce point de vue-là, il considère une certaine évolution dans ses méthodes d'appréciation puisque, avec des situations qui ne vont pas mieux, même moins bien que les années précédentes, l'épargne brute prévisionnelle affiche 1 900 000 €.

Il pense très franchement, et se félicite, qu'ils seront beaucoup plus proches, ce qui est bien, mais d'une plus grande sincérité que ce dont elle a pu faire preuve les années précédentes de ce point de vue-là.

Il ajoute que Madame FAUCONNET a insisté sur la dette zéro, qu'elle avait également mis dans son programme électoral, et le présente comme un gage de bon budget. Pour en avoir déjà discuté, ce n'est pas un signe de bonne gestion et il réitère ce soir que la dette n'est aucunement un signe de bonne gestion et s'explique d'une part par le fait des 18 millions d'€ de la SEMI qui ont permis de rembourser les emprunts en cours et d'autofinancer depuis 10 ans l'ensemble des incidents émis par l'élue. Si davantage d'investissements avaient été initiés dans le précédent mandat, le recours à l'emprunt se serait avéré nécessaire et n'aurait pas été un signe de mauvaise gestion. Au contraire. Si les engagements sont tenus sur le mandat qui vient, cette épargne brute sera nécessaire pour emprunter et financer les investissements futurs.

Il en vient aux investissements. Ce dont ils peuvent débattre ce soir, c'est davantage ce qui a été fait au mandat précédent que celui à venir, puisqu'elle indique que ce qui apparaît actuellement sont des choses déjà engagées et qu'ils auront prochainement la suite. Ce soir, ils sont obligés de regarder dans le rétroviseur et s'agissant du mandat précédent, beaucoup de retards sont à noter en termes d'investissement et de leur point de vue le compte n'y est pas. Quelques exemples, comme l'école de Caychac qui faisait partie du programme 2020 et qui est présenté aujourd'hui comme une priorité du mandat qui s'ouvre. Pour l'aménagement de l'avenue du Général De Gaulle, tronçon Rivière/Bel-Air, ils ignorent s'il est intégré dans ce PPI. Également, la rénovation du centre de

Caychac prévue en 2020. Sur les projets nouveaux : la rénovation de la salle polyvalente, celle du gymnase du Port du Roy, la création d'un terrain synthétique à Émile Miart. De leur point de vue, tous ces projets auraient pu être initiés plus tôt et lors du mandat précédent.

Le mandat qui s'ouvre contiendra donc les investissements qui n'ont pas été fait lors du précédent et les nouveaux projets annoncés.

Il poursuit par trois questions pour nourrir ce débat ce soir.

En préambule du PPI, il leur a été indiqué qu'il intégrait uniquement les dépenses et projets déjà initiés pour un montant de 30 millions d'€ et qu'il sera complété ultérieurement. À l'évidence, elle possède une estimation de son programme et des investissements à venir, et demande de combien sera le montant des supplémentaires qui vont s'ajouter aux 30 millions.

Par ailleurs, sera-t-elle en mesure de leur donner une visibilité précise sur la chronologie et la programmation de l'ensemble de tous ces nouveaux projets, en plus de ceux déjà initiés. Et précisément, s'agissant du terrain synthétique réclamé depuis plus de dix ans, et dont ils ne connaissent pas la raison pour laquelle il a été repoussé depuis des années, peut-être pourra-t-elle leur indiquer si les Blanquefortais auront enfin un synthétique d'ici un an.

Il s'adresse à Madame le Maire en lui indiquant, lorsqu'il lui avait été reproché au mandat précédent de ne pas initier assez de projets d'investissement et qu'elle opposait que pour les équipes en place plusieurs projets étaient trop lourds, ce qu'il peut entendre, compte-tenu de l'importance des investissements à venir sur les six ans, et s'ils sont respectés, quelle mesure va-t-elle prendre sur l'organisation, comment réussira-t-elle à faire tout cela alors que ce ne fut pas lors du mandat précédent.

Il termine ses propos par des remerciements.

Madame le Maire donne la parole à Madame FAUCONNET.

- Karine FAUCONNET indique que pour le mandat précédent, certaines choses seront abordées lors du CFU avec une séance entière consacrée à cela.

En ce qui concerne tous les investissements à faire sur 2026, ce sera abordé dans trois semaines lors du budget primitif.

Tout d'abord, en ce qui concerne le budget. Elle ne sait plus si le terme « alarmiste » a été employé ou pas, mais pour effectuer un budget, il ne faut pas être alarmiste, ni dans l'optimisme béat. Elle a expliqué qu'ils se trouvaient dans une situation politique véritablement anxiogène, pouvant aussi entraîner une dégradation sensible de la situation économique. Avec une hausse des matières premières et à la course à l'armement. Elle ignore s'ils ont entendu parler des visions d'armement d'un certain nombre d'États ou encore, une inflation avec tout ce qui se passe.

Le second point est que la France fait partie d'un des huit pays sous le coup d'une procédure pour endettement excessif. Ils peuvent donc raisonnablement considérer que la France n'est pas en bonne situation financière, et qu'elle peut avoir un certain nombre de difficultés à assumer financièrement un certain nombre de choses, outre la situation politique.

Troisièmement, elle a indiqué que la situation de Blanquefort était très saine mais qu'elle risquait de souffrir, comme toutes les collectivités, d'un manque de liberté et d'autonomie. Ce qui n'est ni être pessimiste, ni optimiste, mais juste factuel. Et c'est ce qu'il faut en ce moment. Ce qu'elle a fait pour parler de l'épargne brute est ce qui a été réalisé les années précédentes. Ils ont vu au plus juste, ont expliqué en cas de différences. Elle le redit encore cette année, Blanquefort est dans une situation plutôt bonne car ils partaient d'un point plutôt bon, mais cela peut se compliquer pour eux comme pour tous les autres sur les années. L'heure n'est pas à faire des choix disposant des capacités et la structure pour assumer, mais peut-être que d'ici deux ou trois ans, il faudra assumer.

En ce qui concerne l'investissement par les emprunts, elle indique n'avoir aucun problème et qu'il y en aura beaucoup sous cette mandature. Leur programme est tel qu'il faut en faire. Par contre, ils ne s'étaleront pas sur 30 ou 50 ans, la CRC et le préfet ne l'approuvant peut-être pas. Par exemple, la plupart des travaux de voirie ne les concernent pas.

Elle confirme qu'ils ont eu un plan d'investissement sur les autres années qui a pu être difficile, ce dont ils reparleront lors du CFU, ayant été enfermés près d'un an au domicile. Il y a eu des problèmes de recrutement qu'ils n'ont jamais caché et ils ont malgré tout avancé. Les investissements distinguent les fonds dont ils disposaient, dans le cas contraire, ils n'auraient eu aucune difficulté à faire des crédits grâce à des finances toujours saines, et la capacité à faire des équipes qui ne sont pas exposées lors de la création de projets, ni sans augmenter encore leur pourcentage de masse salariale et planifier ces travaux.

Elle ajoute qu'elle aurait fourni bien volontiers la chronologie de l'ensemble des nouveaux projets mais que c'est un peu compliqué, et qu'elle aurait été en capacité s'ils lui avaient demandé lors de la commission réunie.

Le délai d'un an pour les terrains synthétiques lui semble court, mais n'étant pas une spécialiste, si quelqu'un dispose de ces renseignements qu'il n'hésite pas à répondre. Cependant, c'est en cours et un engagement de campagne.

Elle termine par le ROB dont ils se sont interrogés de savoir s'il fallait le présenter avant ou après les élections. Finalement, c'était plus honnête de le préparer pour que l'équipe qui vienne, qu'elle qu'elle soit, ait les moyens et les données pour continuer en lui donnant les clés pour avancer. Lorsque Monsieur SIBRAC indique qu'il ne retrouve rien dans leur programme, elle est désolée de lui dire qu'elle voit beaucoup de choses qui ont pu ressortir, y compris toute la structuration de celui-ci et en termes de fonctionnement et en termes d'investissement.

Elle croit avoir répondu à toutes les questions et demande si Madame le Maire voit d'autres choses.

- Madame le Maire donne la parole à Monsieur DELHOMME.

- Olivier DELHOMME indique avoir passé un peu de temps à Gradignan et pour information, sans leur demander le dossier complet, le terrain synthétique coûtait 1 300 000 €, et avec différentes subventions de la Ville, la part de la mairie s'élevait à 240 000 €. Il ajoute que ces aides étaient substantielles et que le dossier a été bouclé en 18 mois environ.

- Madame le Maire donne la parole à Monsieur SIBRAC.

- Luc SIBRAC s'adresse à Madame FAUCONNET en lui indiquant ne pas avoir été très clair dans son intervention. En effet, il l'a au contraire félicité s'agissant du résultat prévisionnel 2026. En effet, il lui semble que la prévision est plus sincère que la somme de 750 000. Si ce montant est en prévisionnel alors qu'ils sortent à 3 millions, ils sont plus éloignés des 1 million avec une situation qu'elle exprime à peu près la même. Il ajoute n'avoir pas parlé d'alarmisme, mais il lui demande de considérer et d'entendre que lorsqu'elle présente les choses, telle que la crise dans le monde et en France, à 3 ou 4 % près les charges et dépenses sont connues. Sauf une guerre atomique ou quelque chose que personne ne prévoit. Mais qu'elle admette que d'une année sur l'autre, en début d'année, une commune dispose davantage qu'une entreprise. Par exemple, une capacité à savoir où elle va aller. Il considère que s'ils disposent de 750 000 et qu'ils sortent à 3 millions, ce n'est pas forcément sincère et qu'ils se sont trompés. En 2026, ils seront probablement plus proches à la fin de l'épargne brute à 1,9 million et pense qu'ils atteindront 2,5 ou 3 millions en lui donnant rendez-vous, ce qui leur permettra effectivement d'emprunter. Il la rejoint sur le point qu'ils seront dans l'obligation d'emprunter, c'est le propre même d'une commune. Si cette dernière n'emprunte pas, elle n'investit pas. Il souligne que Blanquefort nécessite d'investir et qu'ils voteront pour.

Concernant le cheminement et la programmation des investissements, il lui rappelle avoir posé la question la semaine dernière et aujourd'hui, Madame FAUCONNET n'a aucune idée du séquençage, du synthétique, de la polyvalente, du Port du Roy. Dans ce cas-là, il lui demande d'apporter une réponse la semaine prochaine, mais a franchement du mal à le croire.

S'agissant du terrain synthétique dont elle signale ne pas être spécialiste, il pense qu'elle a quand même échangé avec les instances footballistiques de Blanquefort et ne peut croire qu'elle en ignore le prix. Il l'informe que la réalisation d'un terrain revient à 1 million et d'après ses connaissances, les subventions de Fédérations ou autres s'élèvent à 500 000 €. Il ajoute que cela prend moins de temps pour réaliser un synthétique qu'une école ou un projet beaucoup plus structurant. Il l'interroge de nouveau pour savoir si les Blanquefortais auront l'opportunité et l'espoir d'avoir un terrain synthétique, comme il y en a dans toutes les communes avoisinantes de Blanquefort, ou vont-ils devoir attendre la moitié ou la fin du mandat.

De plus, il n'a pas dit n'avoir rien vu dans le programme, mais que pas mal de choses qui étaient déjà dans le programme 2020 n'avaient pas été faites dans celui-ci et se retrouvaient dans le suivant.

Il remercie Madame FAUCONNET pour son écoute.

- Madame le Maire donne la parole à Monsieur DELHOMME pour la troisième fois.

- Olivier DELHOMME, sans avis politique sur le sujet, souligne que Blanquefort n'a pas emprunté 1 € depuis les huit dernières années. Les autres Villes avoisinantes comme Saint-Médard a emprunté sur la même période 30 millions, 14 millions pour Eysines, 6 millions pour Bruges et 5,2 millions pour le Taillan. Au total, ce sont 70 millions qui ont été empruntés par Bruges sur les huit dernières années. La somme de 43 millions a été investie pour Blanquefort avec un emprunt pouvant aller au-delà. La question n'est pas de copier Bruges, mais il y a des capacités à emprunter et à faire et il sera ravi de les aider pour que la Ville avance.

- Sylvie CESARD-BRUNET aborde le sujet qu'elle connaît un peu, celui de la réhabilitation des écoles de Caychac. Peut-être n'ont-ils pas assez bien communiqué, mais certains s'interrogent sur des organisations de dates, de recul, de pourquoi est-ce que certaines choses n'ont pas été réalisées. Elle pense qu'au fil de l'eau et à chaque instant, toutes les communications ont été faites pour justifier de certains retards. Peut-être n'ont-ils pas assez communiqué ou que certaines personnes ne les ont pas assez entendus, ce qu'ils regretteraient si tel était le cas.

- Luc SIBRAC souligne que Madame FAUCONNET n'a pas répondu à sa question. Celle-ci avait convenu que les charges étaient lourdes pour les équipes, mais n'a pas indiqué comment elle s'organiserait. En restant à périmètre constant et sans autre structure, il sera compliqué de faire plus qu'au mandat précédent.

Personne ne souhaitant intervenir, Madame le Maire conclut en indiquant bien aimé les rapports d'orientations budgétaires. Cela permet de dire beaucoup de choses, parfois tout et son contraire, mais cela présente de grandes masses.

Ce rapport d'orientations budgétaires est présenté après les élections municipales, ce qu'elle revendique et assume parfaitement. Qu'est-ce qui n'aurait pas été dit si ce ROB avait été présenté avant celles-ci, celui-ci préparant un budget que par définition, les majorités soient en mesure de développer. Il est nécessaire d'avoir un peu d'honnêteté intellectuelle en se disant qu'en le présentant après les élections, cela laissait la liberté à la majorité nouvelle quelle qu'elle soit, ce dont elle se revendique, de pouvoir le travailler. Il lui paraît absolument important en termes d'honnêteté intellectuelle.

Étant d'un naturel rieur, elle le fait en entendant beaucoup parler de la dette. Parce qu'ils n'en ont pas et qu'il y en a trop dans d'autres Villes ou collectivités. Bref, cela ne va jamais. Pourquoi n'ont-ils pas emprunté avant ? Ils n'en n'avaient pas besoin à ce moment-là. Et à l'heure actuelle, les taux

ne sont pas sympathiques pour les collectivités n'en disposant pas de particuliers. Elle se voit mal emprunter de l'argent et rembourser des intérêts aux banques, pour économiser de l'argent qu'ils possèdent déjà. Sachant que celui-ci est public. C'est dommage que l'argent public serve à fabriquer des intérêts pour les banques.

Elle confirme que ce ROB a été préparé avant les élections. Ils savent toutes et tous, n'étant pas des perdreaux de la dernière pluie, qu'un rapport d'orientations budgétaires est des semaines de préparation.

Elle confirme également que le contexte général est alarmiste. Au moment où ce ROB a été préparé, ils n'avaient pas en tête le prix actuel du carburant, que ce soit du 95 ou du diesel. C'est la raison pour laquelle ce sont des idées d'orientations. Ils vont quand même être honnêtes. En termes de recettes moindres et de dépenses contraintes supplémentaires depuis deux ans, toutes les collectivités sont en train de se serrer la ceinture comme des malades. Et de dire le contraire serait vivre sur une autre planète. Et Blanquefort fait particulièrement attention afin de maintenir une épargne à un bon niveau, leur permettant d'investir en cas de besoin et d'emprunter le jour où ce sera nécessaire.

Elle ajoute que cela sera chouette quand ils pourront enfin emprunter et que tout le monde sera d'accord sur l'emprunt. En revanche, il ne faudra pas venir dire que l'épargne nette diminue par rapport à l'épargne brute, car il faut rembourser les intérêts et le capital. Elle signale que ce léger petit détail pourra tous les occuper à ce moment-là.

Avec honnêteté, elle signale qu'un rapport d'orientations budgétaires n'est pas une présentation de programme, avec un programme pluriannuel d'investissement sur trois ans. Aucun différentiel n'est à noter. Elle ajoute que la visibilité au-delà de cette période devenant particulièrement compliquée, ils ne peuvent davantage se prononcer, un certain nombre de choses n'étant pas forcément prévues. Par exemple, le chapitre 012 augmente de 290 000 € par rapport au réalisé, et heureusement que le budget primitif présenté est en rapport avec celui-ci, étant là aussi d'une rare sincérité intellectuelle, avec plus de 55 000 € de technicité et 70 000 € de CNRACL supplémentaires, ils ne peuvent le prévoir deux ans avant. Donc bien évidemment, ils ne disposent pas de l'ensemble du programme.

Quant à sa chronologie, celui-ci ne sera pas réalisé en septembre 2026 et pense que personne ne sera surpris par cette nouvelle. Sur un certain nombre de projets, des études sont à lancer. Pour la rénovation de la salle polyvalente Fongravey, les études débiteront cette année, nécessitant qu'elles soient terminées pour leur permettre de fournir un résultat. Sinon, cela ne sert à rien de faire des études et de donner des chiffres inexacts.

Elle indique qu'un budget de transition est prévu pour la réalisation du terrain synthétique, pour une continuité ou un changement de majorité. Que n'aurait-elle pas entendu si dès janvier, alors qu'un travail était effectué sur le budget, les éléments du programme avaient été intégrés avant même les élections. Qu'ils soient un peu respectueux du vote de chacun.

Quant à la question d'investir davantage pour la capacité à faire, il faut se demander s'ils investissent trop par rapport à la capacité à faire ou pas assez. Aujourd'hui, une équipe d'ingénieurs et de techniciens pour la Ville de Blanquefort qui compte 17 000 habitants est particulièrement staffée, leur permettant de suivre le tout.

Concernant le coût supplémentaire, ils ignorent encore un certain nombre de choses aujourd'hui, notamment la question du coût des matériaux et celle du coût des entreprises. L'inflation de l'entretien des bâtiments, qui ne concerne pas uniquement la Ville de Blanquefort, est de 45 % de plus en deux ans. La véritable prudence dans un budget est justement de dire ce qu'ils savent et de travailler sur ce qu'ils ignorent, plutôt que de faire de grandes prévisions particulières. Ce dont ils peuvent être sûrs est qu'en début de mandat la dette affichait zéro. Ceci n'étant pas dans leur programme mais le bilan. Celle-ci leur permet donc un important investissement dans les années à venir.

Leur épargne affiche 2 ou 3 millions d'€ qu'ils arrivent à maintenir depuis des années, malgré une DGF qui s'est totalement effondrée, des allocations compensatrices qui ont subi le même sort, et un certain nombre de choses en dépenses contraintes, sans compter ce qui leur est imposé et n'est pas affiché dans les budgets de l'État. Et malgré tout cela, ils arrivent à maintenir l'épargne sans avoir à baisser le service.

Le défi financier sera le grand défi du mandat, le défi majeur. Car les collectivités territoriales, quels que soient le ou les gouvernements qui sortiront après les élections de 2027, seront systématiquement en ligne de mire. Elles le sont depuis longtemps et ceci s'est particulièrement accéléré ces dernières années. Elle ne voit pas en quoi à partir de l'année prochaine, il y aurait une diminution.

Concernant les questions d'inflation, Madame le Maire et les élus ne peuvent les connaître. Mais d'un point de vue géopolitique, ils peuvent être d'accord sur un point, quel que soit le groupe auquel ils appartiennent. C'est qu'ils sont quand même bien mal « barrés », s'ils lui permettent cette expression un peu familière, mais ô combien réelle.

Elle rappelle que le budget s'effectue de manière pluriannuelle, trois ans étant la meilleure manière de voir. Mais il doit être systématique revu chaque année en fonction de différents aléas. Et ne pas les prendre en compte serait véritablement une erreur. Elle ajoute qu'ils auront largement l'occasion d'en redébattre peut-être encore plus longuement le 27 avril, date du prochain Conseil municipal, où le budget 2026 sera présenté.

Elle ne sollicite pas de vote puisque ce budget arrivera prochainement.

Elle donne la parole à Madame FAUCONNET pour la détermination du niveau des indemnités des élus.

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 26-029 Détermination du niveau des indemnités des élus

Karine FAUCONNET rappelle que les élus peuvent bénéficier d'une indemnité dont il appartient au Conseil municipal de déterminer la hauteur dans les trois mois de son installation.

Il a été décidé que tous les élus percevraient une indemnité en fonction de leur statut :

- Adjoint ;
 - Conseillers municipaux ;
 - Délégués ;
 - Autres conseillers municipaux.
-
- Les adjoints percevront l'équivalent de 22,30 % de l'indice brut terminal ;
 - Les conseillers municipaux délégués : 5,30 % ;
 - Les autres conseillers municipaux : 2,07 %.

Le nom des élus concernés étant récapitulé sur la délibération.

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole. Elle ajoute que sur ce mandat, ils souhaitent réitérer ce qui a été réalisé sur le précédent et qui ne se fait pas dans toutes les Villes. En effet, dans beaucoup d'entre elles, seuls le Maire, les adjoints et éventuellement conseillers délégués, ont une indemnité. Elle estime que quels que soient les conseillers municipaux, majorité, opposition ou minorité, ont droit à cette indemnité.

Cette séance étant publique, elle rappelle qu'ils ne sont pas élus pour devenir riches. Franchement, cela se verrait. Être élu prend beaucoup du temps. Certains d'entre eux sont retraités, d'autres

salariés ou encore indépendants, bref sont actifs, et vont devoir prendre sur leur vie privée, ce qui est une évidence, sur leur temps professionnel, pour pouvoir assumer leur fonction d'élu. Les indemnités n'ont qu'un objectif, celui de pallier, en leur assurant qu'il s'agit uniquement d'une partie, de ce temps de travail en moins et de l'ensemble des déplacements et d'aucun autres frais de représentation. Les élus municipaux ne sont pas des nantis, ni élus pour avoir un salaire, qui est en fait une indemnité. En revanche, cela se rapproche beaucoup du bénévolat, surtout s'ils devaient le rapporter au nombre d'heures. Elle tenait à le rappeler à tout le monde.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire 26-030 - Fixation des conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Madame le Maire précise que la suite des délibérations consiste en un nombre de représentations, dont une partie est présentée aujourd'hui et l'autre pour le prochain Conseil.

La municipalité est représentée chez un certain nombre de partenaires :

- Institutions ;
- Associations ;

Ces propositions seront faites dans bon nombre des délibérations suivantes.

Elle propose de présenter la délibération 3 et 4, avec la fixation des conditions de dépôt de listes pour deux éléments :

- La Commission d'Appels d'Offres ;
- La Commission de Délégation de Service Public et de Concession.

La délibération présente les modalités.

En Commission réunie, après discussion, ils se sont accordés sur les modalités à appliquer pour la mise en place de ces listes. Comme elle se doit de le demander, elle s'enquiert d'éventuels changements. Il n'y en a pas.

L'idée sur ces deux délibérations 3 et 4 est d'appliquer les accords qui ont eu lieu entre eux lors de la Commission.

Elle se doit de faire voter officiellement ces délibérations.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire 26-031 - Fixation des conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission de Service Public et de Concession

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 26-032 : Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS

Madame le Maire précise qu'il est nécessaire que soit fixé le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS. Le conseil municipal disposant de membres élus au CCAS avec une parité issue de la société civile.

La délibération propose de fixer à 6 le nombre de membres élus du conseil municipal au CCAS.

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 26-033 : Élection des délégués de la Ville au conseil d'administration du CCAS

Madame le Maire indique que cette délibération propose une liste de 6 délégués à voter, dans laquelle ne compte pas

- Le Maire qui de fait est Président

Autrement, les 6 délégués proposés sont :

- Monsieur Dominique SAÏTTA,
- Monsieur Michel REYNAUD,
- Madame Christine SANCHEZ,
- Madame Patricia DUREAU,
- Madame Sylvie CESARD-BRUNET,
- Madame Véronique LAGRANGE.

Il n'y a pas de suppléant, tous les titulaires constitueront la moitié du conseil d'administration du CCAS.

— oOo —

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 26-034 : Élection des délégués de la Ville au comité syndical du SIVOM du Haut-Médoc

Madame le Maire rappelle que le SIVOM est un groupement de six communes qui s'occupent de la gestion collective où des représentants de la Ville sont envoyés.

La liste proposée, comportant 7 titulaires et suppléants, est la suivante :

Pour les titulaires :

- Véronique FERREIRA,
- Sandrine LACAUSSADE,
- Sylvie CESARD-BRUNET,
- Patricia DUREAU,
- Christine SANCHEZ,

- Michel REYNAUD,
- Olivier DELHOMME.

Pour les suppléants :

- Patrick DURAND,
- Karine FAUCONNET,
- Dominique SAÏTTA,
- Thierry BOUTIN,
- Abel MOUHOUM,
- Rachida CORNET,
- Sébastien BELDENT

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 26-035 : Élection des délégués de la Ville au comité syndical du SDEEG

Madame le Maire explique qu'ils doivent être représentés au SDEEG, Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde, avec deux représentants.

La liste proposée est :

- Philippe GALLES
- Thierry BOUTIN

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 26-036 : Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration de l'EPCC Carré-Colonnes

Madame le Maire explique qu'en lien avec la Ville de Saint-Médard, ils disposent d'un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), le Carré-Colonnes bénéficiant du label Scène Nationale, avec des représentants titulaires et suppléants pour les deux villes au nombre de 6 de part et d'autre.

La liste des 6 représentants titulaires proposés est la suivante :

- Véronique FERREIRA,
- Fabienne LACOSTE,
- Dominique SAÏTTA,
- Jean-Claude MARSAULT,
- Thierry BOUTIN,
- Emmanuel PLOUGOULM.

Les 6 représentants suppléants sont :

- Philippe GALLES,
- Sandrine LACAUSSADE,
- Rachida CORNET,
- Pascale NAVARRO,
- Antonio SANCHEZ,
- Véronique LAGRANGE.

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 26-037 : Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et adoption du règlement intérieur.

Madame le Maire explique que les Délégations de Service Public sont actuellement au nombre de deux, nécessitant une Commission spécifique, dont la liste proposée est de 5 titulaires et 5 suppléants. En tant que membres titulaires :

- Fabienne LACOSTE,
- Patrick DURAND,
- Philippe GALLES,
- Michel REYNAUD,
- Luc SIBRAC.

Les membres suppléants :

- Antonio SANCHEZ,
- Abel MOUHOUM,
- Aysel AZIK,
- Frédéric DUBOIS,
- Marc FRANÇOIS.

Sachant que le Maire et son représentant y sont de droit.

Doivent également être désignées les associations pour lesquelles ils proposent de reconduire :

- ABCS,
- La Passerelle.

Et de faire entrer l'association DEJOUES.

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 26-038 : Élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) et adoption du règlement intérieur

Madame le Maire explique que la CAO gère un certain nombre de marchés publics dont le seuil est relativement élevé.

Cette séance est présidée par Madame le Maire ou son représentant, qui est Madame FAUCONNET, avec une liste proposée de 5 titulaires et 5 suppléants.

En tant que titulaires :

- Étienne ANDRE,
- Dominique SAÏTTA,
- Antonio SANCHEZ,
- Christine SANCHEZ,
- Emmanuelle PLOUGOULM.

En termes de suppléants :

- Philippe GALLES,
- Thierry BOUTIN,
- Rachida CORNET,
- Lodoïs ELHORRY,
- Luc SIBRAC.

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 26-039 : Élection des membres de la Commission de Délégation de Services Publics (CDSP)

Madame le Maire revient sur la fameuse Commission de Délégation de Services Publics et de Concession, s'agissant d'attribution.

Une liste de 5 titulaires et 5 suppléants est proposée, le tout présidé par le Maire ou son représentant, Madame FAUCONNET.

La liste proposée pour les titulaires est la suivante :

- Fabienne LACOSTE,
- Antonio SANCHEZ,
- Jean-Claude MARSAULT,
- Philippe GALLES,
- Luc SIBRAC.

La liste proposée pour les suppléants est la suivante :

- François GUENET,
- Thierry BOUTIN,
- Sylvie CESARD-BRUNET,
- Sylvie LACOSSE-TERRIN,
- Marc FRANÇOIS.

— oOo —

Madame le Maire le ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 26-040 : Création de la Commission de Contrôle Financier et désignation des membres

Madame le Maire explique qu'une autre Commission pour ces Délégations de Services Publics est celle de Contrôle Financier qui se réunit en général juste avant ou après la CCSPL.

La liste de titulaires proposée est la suivante :

- Fabienne LACOSTE,
- Patrick DURAND,
- Philippe GALLES,
- Michel REYNAUD,
- Luc SIBRAC.

La liste des suppléants est la suivante :

- Antonio SANCHEZ,
- François GUENET,
- Aysel AZIK,
- Frédéric DUBOIS,
- Marc FRANÇOIS.

- - oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité

Madame le Maire donne la parole à Madame FAUCONNET pour la délibération n°14.

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 26-041 : Autorisation de recrutement d'un collaborateur de cabinet

Karine FAUCONNET indique que la commune est autorisée à avoir un collaborateur de cabinet, un directeur de cabinet, ce qui parlera peut-être à tout le monde.

Il leur est demandé dans cette délibération, et dans le respect des textes :

- D'autoriser la création du poste,
- Du recrutement,
- De l'enveloppe des crédits alloués
- Ainsi que le remboursement des frais de déplacements sur le territoire métropolitain.

- oOo -

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET présentation, indique, et indique qu'il s'agit d'une délibération technique classique de début de mandat et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité.

- Madame le Maire clôture cette séance en leur souhaitant un bon mois d'avril, puisqu'ils se revoient dans peu de temps, d'abord en Commission réunie précédent le prochain Conseil municipal qui aura lieu le 27 avril.

Que les élus profitent de cette semaine de beau temps, il semble que cela va se gâter ce week-end.

Elle leur souhaite le bonsoir à toutes et tous.

Considérant que l'ordre du jour et les questions orales sont épuisés, Madame le Maire lève la séance à 19h45.

Pour information : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Madame le Maire
Véronique FERREIRA

La secrétaire de séance
Isabelle MAILLE